

Viticulteurs : prévention des troubles musculo-squelettiques



© 2019 Les Echos Publishing

Nombre d'agriculteurs et de salariés agricoles souffrent de troubles musculo-squelettiques (TMS). Ces derniers représentent d'ailleurs la très grande majorité des maladies professionnelles en agriculture (93 %).

Provoqués par certains gestes répétés de travail, par des mauvaises postures, par des vibrations transmises au corps entier, par la manutention manuelle régulière de charges lourdes ou encore par le froid ou l'humidité, ces TMS affectent, comme leur nom l'indique, principalement les muscles, les tendons et les nerfs, et ce au niveau des articulations de l'épaule, du coude, du poignet, du genou et de la colonne vertébrale. Ils se traduisent en particulier par des douleurs ou des raideurs qui peuvent conduire jusqu'à l'incapacité d'accomplir certains gestes voire à une invalidité.

À ce titre, la viticulture est un secteur concerné au premier chef par le phénomène des TMS, mais ce n'est évidemment pas le seul (maraîchage...).

La méthodologie « Trouvons mes solutions adaptées »

Pour prévenir l'apparition des TMS, la Mutualité sociale agricole (MSA) a adopté une nouvelle méthode, radicalement différente de celle mise en œuvre jusqu'alors, qui consistait simplement à communiquer de manière trop technique sur la santé et la sécurité au travail sans entrer dans le cœur des préoccupations quotidiennes des assurés.

Baptisée « Trouvons mes solutions adaptées (TMSa) », cette nouvelle méthode consiste à accompagner le chef d'exploitation dans la recherche de solutions qui lui sont propres en commençant par identifier ses préoccupations quotidiennes et celles de ses salariés (douleurs liées aux postures de travail, force à exercer, répétitivité des gestes, rudesse du climat...) pour aboutir à la mise en place de mesures concrètes formalisées dans un plan d'actions (séances de kinésithérapie, ergonomie, nouveaux équipements permettant de travailler dans les vignes en restant assis et à la bonne hauteur, vêtements de travail conçus pour mieux résister aux intempéries...).

Une méthode qui a déjà été éprouvée par certaines caisses de MSA, notamment dans le sud de la France, au profit d'un certain nombre de viticulteurs et qui a vocation à se déployer sur le territoire national.

Pour en savoir plus, visionner [cette vidéo](#)

© 2019 Les Echos Publishing